

Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Région de Neauphle-le-Château
3, route de Septeuil - BP 57 -
78640 Villiers-Saint-Frédéric
Tél. : 01 34 89 47 44 - Fax : 01 34 89 35 46

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU
11 FEVRIER 2016**

A 18H00

Les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Claude MANCEAU,

Etaient présents : MM. DURAND, GARDERA, NOEL, Vice-Présidents, JULLIEN, LE NAGARD, BOE, LAVENANT, LE FOLL, BUISSON, JOUIN, BEHERAY, DUCROCQ, Mmes BURGHOFER, VIROT, MM. LEMAITRE, RECOUSSINES, COULOMBEL.
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés : Mmes GONTHIER, VENANT, CHANCEL, MM. COLLEU, CHERRIER, CHARLES.
représentés respectivement par, Mme VIROT, MM. JULLIEN, LE FOLL, NOEL, LEMAITRE, BEHERAY.

Absents excusés : Mme LAGRAVIERE,

Absent : MM. METIVIER, MOREAU, Mme COURTAIS, MM. BOHY, STENGER,

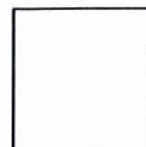
Monsieur LE FOLL a été élu, Secrétaire

Assistaient :

Mme ADAM (ingénieur SIARNC)
M. AUMASSON (ingénieur SIARNC)
M. ESTIER (ingénieur SIARNC)
M. JUVANON (directeur du SIARNC)
Mme MAHAUD (comptable SIARNC)
Melle NOEL (secrétaire du SIARNC)

ORDRE DU JOUR :

1. Affectation du résultat
2. Budget primitif 2016
3. Liste des marchés conclus en 2015
4. Modification des actes constitutifs des régies de recette des budgets Principal et Assainissement Non Collectif
5. Demande de subvention AQUEX 2016
6. Demande de subvention pour la réhabilitation du réseau d'assainissement rue de la Tuilerie à Saulx-Marchais
7. Création d'un poste d'agent de maîtrise
8. Charte de protection du patrimoine arboré
9. Déclaration d'utilité Publique
10. Election d'un nouveau membre au Conseil d'exploitation de la Régie de Maîtrise d'œuvre
11. Questions et Points Divers



1. AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat est conditionnée par l'arrêté conjoint des comptes de l'année 2015 par le SIARNC et le Comptable assignataire de la Trésorerie dont il dépend. Cette concordance ayant été assurée par la validation du compte de gestion provisoire par la collectivité, il est possible de procéder aux votes concernant l'affectation du résultat.

BUDGET PRINCIPAL

Bilan de la section d'investissement 2015 du budget (01):

Le déficit de l'année 2015 proprement dite est de	1 346 655,61 €
Compte tenu de l'excédent antérieur reporté, de	401 257,81€
le déficit d'investissement cumulé au 31 décembre 2015 est de	945 397,80 €,
Les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2015 sont:	
o en dépenses, de	1 298 330,93 €,
o en recettes, de	30 292,00 €.
Le solde déficitaire des restes à réaliser 2015 est de	1 268 038,93€
En conséquence, le total du déficit cumulé d'investissement et du solde déficitaire des restes à réaliser est de	2 213 436,73 €

Bilan de la section d'exploitation 2015 du budget (01) :

L'excédent de l'année 2015 proprement dite est de	319 937,44 €,
L'excédent reporté des années antérieures est de	2 750 215,73 €
L'excédent cumulé au 31/12/2015 est de	3 070 153,17 €,

Il existe un besoin de couverture du déficit de la section d'investissement 2015 par affectation du résultat de la section d'exploitation de 2015,

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation d'un montant global de 3 070 153,17 €,

- Pour une partie, soit 2 213 436,73 €, au compte de recettes R 1068 « autres réserves » du chapitre « dotation, fonds divers et réserves » de la section d'investissement du BP 2016,
- Le solde, soit 856 716,44 €, au compte de recettes 110 « report à nouveau solde créditeur (R002) » du chapitre « excédents reportés », de la section d'exploitation du BP 2016.

M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, invite les élus à procéder à un vote.

VOTE : unanimité POUR.

Le budget assainissement non collectif présente un solde d'investissement à l'équilibre. Il ne nécessite aucune affectation de résultat. M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, invite les élus à procéder à un vote.

VOTE : unanimité POUR.

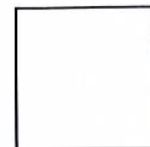
Le budget Régie de Maîtrise d'œuvre, sans section d'investissement, ne nécessite aucune affectation de résultat. M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, invite les élus à procéder à un vote.

VOTE : unanimité POUR.

2. BUDGET PRIMITIF 2016

Les tendances posées lors du débat d'orientations budgétaires sont consolidées par la prise en compte des résultats définitifs de l'exécution budgétaire en 2015.

Le vote du budget primitif des trois budgets est conditionné par l'arrêté conjoint des comptes de l'année 2015 par le SIARNC et le Comptable assignataire de la Trésorerie dont il dépend. Cette concordance ayant été assurée par la validation du compte de gestion provisoire par la collectivité, il est possible de procéder aux votes des BP.



BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Section d'exploitation 2016 dépenses (4.003.178,98€) :

un budget « de continuité » au niveau des dépenses (+2% sur les charges techniques et de personnel), une économie sur le paiement des intérêts de la dette (-24%). Du fait de l'affectation du résultat, le volume global de la section se contracte de 30%.

Section d'exploitation 2016 recettes (4.003.178,98€) : on notera la reconduction de l'objectif de produit de la redevance à l'identique de celui retenu en 2015 et la progression de la prime pour épuration. L'excédent reporté a fortement diminué du fait de l'affectation du résultat (2 213 436,73€ transférés vers la section d'investissement).

Section d'investissement 2016 dépenses (6.547.593,96€) :

Les dépenses d'équipement s'établissent à 4,368 M€.

La fin de l'opération de construction de la station d'épuration de Saint Germain de la Grange coïncide avec le lancement de la restructuration de la station de Villiers Saint Frédéric.

Section d'investissement 2016 recettes (6.547.593,96€) :

L'affectation du résultat 2015 concourt largement au financement de la section d'investissement. Il est inscrit un objectif de 2,049M€ de recettes de subvention, malgré un contexte incertain. Le recours à l'emprunt s'établit à 0,614 M€.

M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, invite les élus à procéder à un vote du budget, chapitre par chapitre.

VOTE : unanimité POUR.

BUDGET PRIMITIF REGIE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le budget Régie de Maîtrise d'œuvre est constitué d'honoraires correspondant au programme de travaux faisant l'objet de subventions ou d'une convention avec un maître d'ouvrage extérieur. Le volume de ces honoraires est de 112 524 € en 2016. Le tableau de répartition de ces honoraires entre les opérations de travaux est présenté en séance et sera annexé au BP.

A ce montant s'ajoutent 5 € à l'article 658 (charges diverses) permettant de faire face aux ajustements d'arrondis, soit un volume total du budget RMO de 112 529 €.

M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, invite les élus à procéder à un vote du budget, chapitre par chapitre.

VOTE : unanimité POUR.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La section d'exploitation est en contraction de -26% à 20 038 €.

Cette évolution correspond aux besoins de ce budget en termes de contrôles d'assainissement non collectifs réalisés.

La section d'investissement 2016 est en rapport avec la compétence du service (pas de compétence entretien/travaux/réhabilitation). L'acquisition d'un véhicule en 2015, partagée avec le budget principal, induit une réduction du volume global de la section d'investissement à 10 257 €.

M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, invite les élus à procéder à un vote du budget, chapitre par chapitre.

VOTE : unanimité POUR.

3. LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2015

La liste des marchés conclus au cours de l'année précédente doit être publiée au plus tard au 31 mars de l'année en cours (article 133 du Code des marchés publics). Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte par délibération de cette liste.

**liste des marchés conclus en 2015
en application de l'Article 133 du code des marchés publics**

MARCHES DE TRAVAUX				
MARCHES DE 20 000 à 89 999 EUROS HT				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
---	---	---	---	---
MARCHES DE 90 000 à 5 186 000 EUROS HT				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
---	---	---	---	---
MARCHES SERVICES				
MARCHES DE 20 000 à 89 999 EUROS HT				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
Collecte et évacuation des sous-produits du siarnc	21/08/2015	SITA	92268	43 460,00 €
MARCHES DE 90 000 à 206 999 EUROS HT				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
Enquêtes de conformité pour les établissements rejetant des eaux usées non domestiques et/ou assimilées domestiques	06/07/2015	ATC environnement	78230	184 550,00 €
Enlèvement, transport et traitement par méthanisation et/ou compostage des boues de la station d'épuration de Montfort L'Amaury	23/03/2015	SEDE	62003	71 850,00 €
MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
---	---	---	---	---
MARCHES DE FOURNITURES				
MARCHES DE 20 000 à 89 999 EUROS HT				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
---	---	---	---	---
MARCHES DE 90 000 à 206 999 EUROS HT				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
Fourniture et acheminement d'électricité pour puissances inférieures ou égales à 36kVA	12/08/2015	Direct Energie	75 015	180 000,00 €
Fourniture et acheminement d'électricité pour puissances supérieures à 36kVA	12/08/2015	EDF	75 008	180 000,00 €
MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
---	---	---	---	---

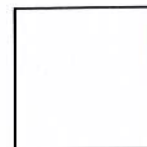
VOTE : unanimité POUR.

4. MODIFICATION DES ACTES CONSTITUTIFS DES REGIES DE RECETTE DES BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est proposé de modifier ces actes constitutifs afin de permettre la remise des chèques de contrôle d'assainissement par voie postale sur un compte de dépôts de la DGFIP de Versailles, donc sans déplacement en Trésorerie de Montfort l'Amaury.

M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, invite les élus à procéder au vote sur cette proposition.

VOTE : unanimité POUR.



5. DEMANDE DE SUBVENTION AQUEX 2016

L'Aide à la QUALITÉ d'EXploitation (AQUEX) est perçue par le SIARNC sur présentation des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus dans de l'activité (performances du système de collecte et d'épuration des eaux usées). Le montant de l'AQUEX encaissé en 2015 est de 20.139€.

Il est proposé au Comité Syndical de demander le renouvellement de « l'AQUEX » auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en 2016 pour l'année d'exploitation 2015.

M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, soumet au vote cette proposition.

VOTE : unanimité POUR.

6. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DE LA TUILERIE A SAULX-MARCHAIS

Faisant suite au diagnostic de dégradation importante du collecteur de la rue de la tuillerie, des travaux de réhabilitation, avec ou sans tranchée, doivent être réalisés. Un marché à procédure adaptée sera lancé en 2016.

Il est proposé d'adresser une demande de financement aux opérateurs « historiques » (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Départemental des Yvelines, Région Île de France), malgré un contexte institutionnel en pleine mutation.

M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, soumet au vote cette proposition.

VOTE : unanimité POUR.

7. CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Un agent du SIARNC a été recruté par une collectivité extérieure en « détachement » (concours de technicien) ; son poste n'est donc pas administrativement libre, ce qui bloque la nomination d'un autre agent récemment recruté et ayant réussi l'examen professionnel d'Agent de maîtrise.

Il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise supplémentaire.

M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, soumet au vote cette proposition.

VOTE : unanimité POUR.

8. CHARTE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARBORE

Il est proposé d'adopter cette charte qui sera jointe à toutes les consultations de travaux du SIARNC.

M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, soumet au vote cette proposition.

VOTE : unanimité POUR.

9. DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Une acquisition foncière est en cours de négociation pour la parcelle ZM10 à Neauphle le Vieux afin d'y implanter une zone de rejet végétalisée pour la finition du traitement des eaux lors de la restructuration-extension à 40000 équivalents habitants de la station d'épuration du SIARNC à Villiers Saint Frédéric.

Il est proposé de délibérer sur le lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique.

M. David LAVENANT, délégué de Neauphle le Vieux demande si une étude d'impact de cette vente sur la viabilité de l'exploitation agricole concernée a été menée.

M. JUVANON explique que la discussion avec l'agriculteur ne fait que commencer, mais que celui-ci n'a pas mis en avant l'aspect de viabilité de l'exploitation.

M. LAVENANT a par ailleurs eu connaissance de la mise en œuvre d'un projet de culture en taillis Courte Rotation (TCR) en irrigation par drainage. Il demande des précisions sur le projet de Zone de Rejet Végétalisée.



Mlle ADAM explique que le projet vise à mettre en place des chenaux méandreaux appelés « noues », dont la vocation est de réduire l'impact des rejets de pollutions carbonées, azotées et phosphorées sur le milieu récepteur, tout en créant des milieux humides propices à l'accueil de la biodiversité.

M. JUVANON ajoute que la ZRV réduira aussi l'impact bactériologique du rejet sur la rivière, et éliminera une partie des micropolluants résiduels. Mlle ADAM précise que ce sont des végétaux de zone humide qui sont usuellement plantés (phragmites australis, jonc, baldingère, iris, etc.).

En outre, ce type de zone de rejet végétalisé permet d'accéder plus facilement aux aides financières, ce qui doit être pris en compte, étant donné le contexte économique et les difficultés d'accès aux subventions.

Ces terrains ne seront ni exploités dans un but productif (comme le TCR) ni laissés à l'abandon, mais feront l'objet d'un entretien régulier permettant de conserver la vocation hydraulique de la noue ainsi que son intérêt écologique et paysager en faveur de la biodiversité et des zones humides.

M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, soumet au vote cette proposition.

<u>VOTE :</u>	POUR :	21
	CONTRE :	2 (M. LAVENANT, M. COULOMBEL)
	ABSTENTION :	1 (M. BOË)

10. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE MAITRISE D'OEUVRE

Suite à la démission de Monsieur BOUCHET délégué de la Commune de Neauphle-le-Vieux, le Comité Syndical doit élire un nouveau membre pour le Conseil d'exploitation de la Régie de Maîtrise d'œuvre. Mlle ADAM explique le fonctionnement du Conseil d'exploitation de la Régie de Maîtrise d'œuvre.

M. David LAVENANT propose sa candidature.

M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, soumet au vote cette proposition.

VOTE : unanimité POUR.

11. QUESTIONS ET POINTS DIVERS

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration de la station d'épuration de Villiers Saint Frédéric : offres en cours d'analyse.
- Station de Saint Germain de la Grange : présentation de l'état d'avancement du chantier.
- Etude de faisabilité pour l'extension du réseau EU sur les communes de Montfort l'Amaury, Bazoches sur Guyonne, Méré, et Saint Rémy l'Honoré : appel d'offres lancé.
- Point sur la réforme territoriale suite à l'application de la Loi NOTRE :

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (dite loi NOTRe) confère aux établissements publics à fiscalité propre (EPCI) la compétence d'assainissement, optionnelle du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019, de droit ensuite.

Les syndicats intercommunaux d'assainissement tels que le SIARNC verront la compétence transférée vers la CCCY au plus tard au 1^{er} janvier 2020, sauf volonté locale particulière d'organisation de la compétence d'assainissement, sur un périmètre concernant au moins trois Communautés de Communes.

Six syndicats d'assainissement sont présents sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY). Quatre d'entre eux ont un territoire comprenant au moins une collectivité appartenant soit à la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH), soit à la Communauté de Communes du Val de Gally.

M. MANCEAU informe les délégués qu'une discussion sera prochainement engagée avec les maîtres d'ouvrages de la compétence d'assainissement collectif et la CCCY pour envisager de créer un syndicat plus vaste que le SIARNC et pouvant être pérennisé dans le respect de la loi NOTRe.

Le Président,

Séance levée à 20 h 00

C. MANCEAU